

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 octobre 2010

Tous présents

M. le Maire donne lecture des délibérations du conseil précédent, nous informe des demandes de permis de construire et de déclarations de travaux, et aborde l'ordre du jour.

1 - Délibérations

Délibérations

-Extension du Réseau Assainissement La Garde

L'entreprise retenue est Leschel et Millet pour un montant HT de 53 657 euros correspondant à la partie commune. Le CM approuve ce choix.

Calcul de la PVR (participation voies et réseaux)

Il appartient au CM de se prononcer pour le calcul de cette PVR.

Pour rappel cette participation incombe aux propriétaires des 10 lots constructibles à la Garde. Ces terrains, classés initialement en AV (zone viticole) ou NA (zone à équiper), devenus AUC (zone à urbaniser) avec le PLU n'étaient pas viabilisés. Les travaux qui vont commencer, permettront de les rendre constructibles, avec l'obligation pour les propriétaires de participer au coût.

Après examen et débats, le CM décide de prendre 20 % du coût des travaux correspondant à la partie privée (AUC), à la majorité moins une abstention.

Le calcul de la participation aux voies et réseaux (PVR) complexe prend en compte les 80 m constructibles à partir de l'axe de la voie, multipliés par la largeur du terrain. Le montant dû sera proportionnel à la surface ainsi déterminée soit 3 € le m².

-Passage de la ZPPAUP à L'AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine)

Le CM accepte la nouvelle procédure qui se substitue à celle en cours de Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain Paysager. Une documentation est remise à ce sujet.

M. le Maire doit ensuite constituer une commission locale chargée d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles d'application dans L'AVAP.

-Emprunt pour financement travaux tranche 3

Le CM autorise M. le Maire, si nécessaire, à négocier un emprunt pour être en mesure de régler les factures de la tranche 3, si les subventions attendues sur la tranche 2 ne sont pas versées avant le 15 décembre.

- Avenant Ecole

Le CM accepte une augmentation de 2 270 euros résultant de plusieurs avenants présentés ci-dessous sur un marché de 125 000 euros. 75% environ sont déjà payés.

Lot n° 1 maçonnerie : - 1417.25 €

Lot n° 2 charpente : - 2760.50 €

Lot n°3 menuiserie : - 657.25 €

Lot n° 4 plâtrerie: + 1651.32 €

Lot n° 5 plomberie : + 1049.96 €

Lot n° 6 carrelage : +2059.61 €

Lot n° 7 : électricité : + 2345 €

-Le COCA accepté par le Conseil Général pour les travaux réalisés tranche 2 et parking devrait payer en octobre.

2-tarifs 2011 applicables au 1^{er} janvier 2011

-salle des fêtes : 200 € pour la location sans changement (caution portée de 300 € à 400 €) - vin d'honneur 50 €.

-Assainissement : forfait : relevé de 40 € à 41 € - de 1 à 70 m³ 0,68 € le m³ - de 71 à 200 m³ 0,34 €, au dessus 0,11 € - tarifs sur consommation non modifiés

-Droit d'accès au réseau : porté de 1750 € à 1800 € pour une maison neuve, 875 € à 900 € pour une maison ancienne.

-Cimetière : concessions de 50 ans 165 € (sans changement), concessions de 30 ans 140 € (sans changement)

-Garages : 85 et 75 € par trimestre (sans changement) .

-Garderie : 1 heure : 1.75 €, ½ heure : 0.875 € et ¼ heure 0.432 € (sans changement)

3-Règlement salle des fêtes

Suite aux dégradations récentes dues à l'irresponsabilité de certains loueurs, le CM décide de durcir le règlement de location de la salle des fêtes et d'augmenter de 300 e à 400 € la caution. Celui-ci sera affiché à l'entrée de la salle. Le loueur devra désormais être présent sur les lieux et à la remise des clés. **Rappelons qu'il est interdit de fumer à l'intérieur.**

3-Intercommunalité

Thierry Gouby devient délégué titulaire pour la Communauté de Communes du syndicat des Pays du Forez en remplacement de Louis Bouchet.

Marie Hélène Briat (projet de crèche, halte garderie) réunit la commission Petite Enfance le 5 novembre.

4-Divers

-Vignes et patrimoine en Forez

Le 28 octobre à 10 h à Goutelas, l'association se constitue.

Les membres bienfaiteurs peuvent souscrire à partir de 20 euros.

-Atribus

Le CM prend une délibération pour accepter le principe d'un atribus à l'intersection des routes « Champ d'épines » et D8.

Prochain conseil municipal le vendredi 10 décembre à 20 heures.